

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 juin 2017

Communiqué de presse

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En juin 2017, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une baisse du cours moyen du pétrole brut Brent (-6,11 %) qui passe sous les 47 dollars/baril,
- une baisse des cotations de l'essence (-2,44%) et du gazole (-4,31 %),
- une baisse des cours du butane (-8,36 %),
- une hausse de la parité euro/dollar (+1,93 %) liée principalement à des facteurs politiques.

Les prix maxima à compter du 1^{er} juillet 2017 à zéro heure sont les suivants :

1°/ Pour les carburants routiers :

- Supercarburant sans plomb : 1,34 €/l soit -2 cts/l par rapport à juin 2017 (1,36 €/l),
- Gazole routier : 1,08 €/l soit -4 cts/l par rapport à juin 2017 (1,12 €/l).

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 20,76 €, soit une baisse de 59 cts par rapport au mois de juin 2017.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en juin 2017 est de 1,35 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,19 €/l pour le gazole routier.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*